



santé
famille
retraite
services

L'essentiel & plus encore

Assemblée Générale de la Mutualité Sociale Agricole Berry-Touraine

PROCES-VERBAL

27 juin 2025



santé
famille
retraite
services

L'essentiel & plus encore

Sommaire

1	Participation à l'Assemblée Générale	p.3
2	Ouverture de l'Assemblée Générale et constitution du bureau.....	p.3
3	Approbation du procès-verbal de l'Assemblée Générale de 2024	p.3
4	Présentation du rapport d'activité de la MSA Berry-Touraine	p.3
5	Résolutions	p.4
6	Rapport moral du Conseil d'Administration, par le Président Pascal CORMERY	p.5
7	Intervention du 1er Vice-Président, Didier BULTEL	p.5
8	Présentation du processus du vote par Andrée MANÈS, Directrice Adjointe.....	p.5
9	Proclamation des résultats par le Président Pascal CORMERY.....	p.7
10	Clôture de l'Assemblée Générale.....	p.7
Annexe 1 : Procès-verbaux		p.8

1 ❖ Participation à l'Assemblée Générale

Sur 278 délégués en exercice, 142 présents et 89 sont représentés, soit un taux de participation de **83%**.

Détail de la participation des Délégués à l'Assemblée Générale 2025 :

	Convoqués	Présents	% de présents	Représentés (pouvoirs)	Total des présents ou représentés	% de présents ou représentés
Délégués 1 ^{er} collège	95	57	60 %	18	75	79 %
Délégués 2 ^{ème} collège	138	68	49 %	61	129	93 %
Délégués 3 ^{ème} collège	45	17	38 %	10	27	60 %
Total Délégués	278	142	51 %	89	231	83 %

2 ❖ Ouverture de l'Assemblée Générale et constitution du bureau

Après s'être assuré que le quorum est atteint, M. Pascal CORMERY ouvre la séance à 9h45.

Il souhaite la bienvenue aux délégués et est très heureux de les accueillir à cette 1^{ère} rencontre après les élections.

L'Assemblée Générale valide les propositions de M. Pascal CORMERY concernant la constitution du bureau de l'Assemblée, composé comme suit :

1^{er} collège – M. Fabrice GAUSSANT (Loir-et-Cher)

2^{ème} collège – M. Claude DELAUNAY (Indre)

3^{ème} collège – M. Françoise BERTRAND (Indre-et-Loire)

M. Étienne LE MAUR, Directeur Général, est désigné comme secrétaire de séance.

3 ❖ Approbation du procès-verbal de l'Assemblée Générale de 2024

M. Pascal CORMERY indique que le procès verbal de l'Assemblée Générale de la MSA Berry-Touraine de 2024 a été mis à disposition par mail le 27/05/2025 lors de l'envoi de l'invitation. Il soumet ce procès verbal au vote des délégués.

Le procès verbal de l'Assemblée Générale est approuvé à l'unanimité.

4 ❖ Présentation du rapport d'activité de la MSA Berry-Touraine

PARTIE 1 : Le rapport d'activité en vidéo → [consulter la vidéo](#)

PARTIE 2 : Intervention de M. Étienne LE MAUR sur les thèmes suivants :

M. Étienne LE MAUR a précisé en ouverture de séance qu'il s'agissait à la fois de la clôture d'un mandat et de l'ouverture d'un nouveau, pour une durée de cinq ans. Il a souligné que l'attention des participants devait avant tout se porter sur l'élection du nouveau Conseil d'administration.

Dans le cadre imparti, il a estimé qu'il serait difficile, voire impossible, de résumer ou de développer le fonctionnement global de la MSA Berry-Touraine. Toutefois, il a indiqué que des rencontres ultérieures permettront à l'ensemble des élus, et en particulier aux nouveaux, d'accéder aux clés de compréhension de l'institution.

Il a également informé l'Assemblée qu'un séminaire destiné au Conseil d'administration est prévu le 4 septembre prochain, à Blois, afin d'approfondir cette connaissance.

M. Étienne LE MAUR a rappelé que la MSA constitue une délégation de service public, dont l'objet est, de manière synthétique, d'assurer la sécurité sociale et la santé-sécurité au travail (SST) pour le monde agricole, tout en accomplissant diverses missions sociales à destination des territoires ruraux.

Il a précisé que cette mission est portée en France par 35 caisses locales, une caisse centrale et une entreprise informatique institutionnelle, l'ensemble appliquant une réglementation adoptée par le Parlement et encadrée par les ministères de tutelle.

Pour les départements de l'Indre, de l'Indre-et-Loire et du Loir-et-Cher, M. Étienne LE MAUR a indiqué que plus de 300 collaborateurs œuvrent au service des ressortissants du Régime, pour un coût de gestion limité à 2,4 %.

À titre introductif, ces éléments ont été présentés comme un préambule à la suite des travaux.

M. Étienne LE MAUR a ensuite identifié trois faits marquants pour l'année 2024, qui alimenteront la feuille de route du mandat à venir :

1/La nécessité d'améliorer la satisfaction des publics, en particulier celle des non-salariés. Les résultats de la dernière enquête de satisfaction réalisée en 2024 ont révélé des marges de progrès attendues. Il a indiqué que des actions seront mises en place à l'échelle nationale, mais également au niveau local, où des leviers d'action spécifiques existent.

2/L'importance de renforcer le lien avec les ressortissants agricoles, en réaffirmant l'intérêt et la nécessité d'une protection sociale agricole collective. En lien avec la récente crise agricole, il a observé une perte de compréhension du rôle de la MSA. Il a souligné l'urgence de redonner du sens à cet outil de solidarité, de le réexpliquer, et de faciliter l'accès à l'information, aux droits, et aux démarches.

3/L'attention portée au personnel de la caisse. M. Étienne LE MAUR a fait état d'une réduction d'effectif des agents sur les cinq dernières années, chiffre équivalent à celui constaté sur la période quinquennale précédente. Il a tenu à souligner que, malgré ce contexte, les collaborateurs poursuivent quotidiennement leur mission, portée par les valeurs mutualistes de solidarité, de responsabilité et de démocratie. Il les a remerciés pour cet engagement et a insisté sur la nécessité d'optimiser l'organisation afin de préserver à la fois la qualité du service rendu et la cohésion de l'entreprise.

5 ❖ Résolutions

Décision relative à l'approbation de la gestion du Conseil d'administration :

Vu les articles L 723-35, R 723-106 du code rural,

Vu le rapport général du Conseil d'Administration,

L'assemblée générale de la caisse Berry-Touraine,

- approuve la gestion du Conseil d'Administration,
- approuve le rapport général présenté par le Conseil d'Administration.

6 ❖ Rapport moral du Conseil d'Administration, par le Président Pascal CORMERY

→ Consulter l'intervention intégrale en vidéo → [consulter la vidéo](#)

7 ❖ Intervention du 1^{er} Vice-Président, Didier BULTEL

Intervention de Didier BULTEL sur le thème des élections 2025

→ Consulter l'intervention intégrale en vidéo → [consulter la vidéo](#)

8 ❖ Présentation du processus du vote par Andrée MANÈS, Directrice Adjointe

Mme Andrée MANÈS présente :

- o les règles et modalités du vote
- o les candidats
- o la composition des bureaux de vote

→ Consulter les modalités du vote → [consulter la présentation](#)

→ Consulter la composition du vote → [consulter la présentation](#)

Les candidats – 1er collège

Indre	Indre-et-Loire	Loir-et-Cher
Liste mutualiste et de proximité pour l'Indre : M. Philippe DEMIOT (Le Blanc) M. Jean-Marie LUGNOT (Nuret Le Ferron) M. Michel SÉMION (Levroux) * * * * * M. Philippe BARRAULT (Levroux) M. Benjamin RABIER (Vicq sur Nahon)	M. Eric GAUDRON (Neuvy Le Roi) Mme Anne-Sophie LATOUR (Dolus Le Sec) M. Pierre ROBIN (Chanceaux sur Choissille)	Liste Coordination Rurale 41 : M. Axel MASSON (Langon sur Cher) Mme Lucie PROUST (Saint-Gourgon) M. Michel SAUSSET (Dhuizon) * * * * * Mme Christelle BARON (La Chapelle Vicomtesse) M. Fabrice GAUSSANT (Mon- trieux en Sologne) M. Guy TERRIER (Villexanton)

Les candidats – 2ème collège - Indre

CFDT	CFE-CGC
Mme Raphaëlle ROUGERON (Châteauroux) M. Pascal RIGODON (Chabris) M. Bruno FLEURANT (Châteauroux) M. Eric GILLET (Issoudun) Mme Josette BOUBET (Ste Sévère sur Indre)	M. Didier BULTEL (Châteauroux) M. Claude DOUCET (Valençay) Mme Patricia KELLER (Sainte Gemme) M. Patrick JOURNAUD (Montipouret) M. Luc VANCORSELLY (Niherne) Mme Bach-My DOUTY (Châteauroux)

Les candidats – 2ème collège – Indre & Loire

CFDT
Mme Isabelle OUÉDRAOGO (Ballan-Miré) M. Jean-Louis FAUCHÉ (Saint-Avertin) M. Pascal ROBERT (Côteaux sur Loire) M. Pascal GROUSSIN (Bourgueil) M. Florian BOLLOTTE (Perrusson) M. Alexandre HÉRIARD (Chambray les Tours) M. Benoît THUILLIER (Neuillé Le Lierre) Mme Laurence CAILLOL (Vouvray)

Les candidats – 2ème collège – Loir & Cher

CFDT	CFE-CGC	CGT
M. Christophe ROBERT (Vallée de Ronsard) M. Vincent CHEVEREAU (Saint-Dyé sur Loire) Mme Édith RAOULT (Averdon) M. Paul-André MENYHART (Châtillon sur Cher) M. Fabien SANTOS (Sassay) Mme Sophie ALFONSO (Vineuil) Mme Agnès BORGNIE (Soing en Sologne)	M. Serge PITARD (Saint-Claude de Diray) M. Pierre OLAYA (Veuzain sur Loire) M. Claude BRET (Beauce la Romaine) M. Michel POTIEZ (Villerbon)	M. Stéphane LAMY (Muides sur Loire) Mme Nurcan FIDAN (Salbris) M. Yohan BOULOT (Vendôme) M. Stéphane DARGENT (Gièvres)

Les candidats – 3ème collège

Indre	Indre-et-Loire	Loir-et-Cher
Liste mutualiste et de proximité pour l'Indre : M. Michael CHIPAULT (Luçay Le Libre) Gpt Employeurs du PTIT BONHEUR : M. Luc BARITAUD (Parnac)	GAEC de La Mangrière : Mme Marielle PAWULA (Ferrière Larçon) MFR Neuvy Le Roi M. Benoît BOST (Neuvy le Roi)	SCEA SIMIER : M. Hervé SIMIER (Faverolles sur Cher) Gpt Employeurs des QUATRE SAISONS : Mme Brigitte LEMAIRE (Talcy)

9 ❖ Proclamation des résultats par le Président Pascal CORMERY

1er collège

Indre

M. DEMIOT Philippe (Le Blanc)
M. LUGNOT Jean-Marie (Nuret-le-Ferron)
M. SÉMION Michel (Levroux)

Indre-et-Loire

M. GAUDRON Éric (Neuville-le-Roi)
Mme LATOUR Anne-Sophie (Dolus le Sec)
M. ROBIN Pierre (Chanceaux-sur-Choisille)

Loir-et-Cher

Mme BARON Christelle (La Chapelle Vicomtesse)
M. GAUSSANT Fabrice (Montrieux-en-Sologne)
M. TERRIER Guy (Villexanton)

2ème collège

Indre

CFDT Mme ROUGERON Raphaëlle (Châteauroux)

CFE-CGC M. BULTEL Didier (Châteauroux)
M. DOUCET Claude (Valençay)
Mme KELLER Patricia (Sainte-Gemme)

Indre-et-Loire

CFDT M. FAUCHÉ Jean-Louis (Saint-Avertin)
M. GROUSSIN Pascal (Bourgueil)
Mme OUÉDRAOGO Isabelle (Ballan-Miré)
M. ROBERT Pascal (Côteaux-sur-Loire)

Loir-et-Cher

CFDT M. ROBERT Christophe (Vallée-de-Ronsard)

CFE-CGC M. OLAYA Pierre (Veuzain-sur-Loire)
M. PITARD Serge (Saint-Claude-de-Diray)

CGT M. LAMY Stéphane (Muides-sur-Loire)

3ème collège

Indre

M. BARITAUD Luc (Parnac)
M. CHIPAULT Michaël (Luçay-le-Libre)

Indre-et-Loire

M. BOST Benoît (Neuvy-le-Roi)
Mme PAWULA Marielle (Ferrière-Larçon)

Loir-et-Cher

Mme LEMAIRE Brigitte (Talcy)
M. SIMIER Hervé (Faverolles-sur-Cher)

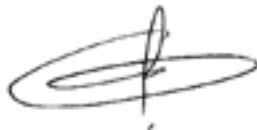
Les procès-verbaux détaillés par bureaux de vote sont en annexe 1.

10 ❖ Clôture de l'Assemblée Générale

M. Étienne LE MAUR remercie M. Pascal CORMERY pour son engagement actif de 26 années au sein de la MSA.

M. Pascal CORMERY lève la séance à 12h10.

Le Président,



M. Pascal CORMERY

Le Secrétaire de séance,



M. Étienne LE MAUR

❖ Annexe 1 : Procès-verbaux



santé
famille
retraite
services

ELECTION 2025
DES CONSEILS D'ADMINISTRATION
DE LA MUTUALITE SOCIALE AGRICOLE

MSA BERRY TOURAINE

Département de L'INDRE

Assemblée Générale du 27 JUIN 2025

1^{er} COLLEGE

PROCES-VERBAL DE RECENSEMENT DES VOTES ET DE PROCLAMATION DES RESULTATS

EMARGEMENT

Nombre de délégués du 1 ^{er} collège inscrits sur la liste d'émargement	29
Nombre de votants constatés par les émargements	(a) 24

DECOMPTE DES SUFFRAGES EXPRIMES

1 - Enveloppes vides	0
2 - Enveloppes invalides (différentes de celles fournies pour le vote ou portant un signe de reconnaissance)	0
3 - Enveloppes contenant exclusivement un ou des bulletins désignant une ou des personnes n'étant pas candidates ou dont les candidatures ont été déclarées irrecevables	0
4 - Enveloppes contenant exclusivement un bulletin blanc	0
5- Enveloppes contenant un ou des bulletins en faveur d'un nombre de candidats supérieur au nombre de postes à pourvoir	0
Total des enveloppes annulées (total 1 à 5)	(b) 0
Suffrages valablement exprimés ($c = a - b$)	(c) 24

Calcul de la majorité absolue des suffrages exprimés :

(exemple : soit 80 suffrages exprimés, la majorité absolue est de $80/2 + 1 = 41$)

(exemple : soit 81 suffrages exprimés, la majorité absolue est de $80/2 + 1 = 41$)

2

Ont obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés et sont en conséquence proclamés élus :

Nom – Prénom	Nombre de voix obtenues
SENION Michel	22
LUGNOT J. Marie	20
DENIOT Philippe	15

Nombre de sièges restant à pourvoir à l'issue du 1^{er} tour :

En conséquence : (rayer l'une des deux mentions ci-dessous)

- il n'y a pas lieu de procéder à un second tour de scrutin
- ~~il y a lieu de procéder à un second tour de scrutin pour~~ sièges

2^{EME} TOUR DE SCRUTIN**Candidats ayant déclaré se désister :**

EMARGEMENTNombre de délégués du 1^{er} collège inscrits sur la liste d'émargement

Nombre de votants constatés par les émargements

(a)**DECOMPTE DES SUFFRAGES EXPRIMES**

1 - Enveloppes vides

2 - Enveloppes invalides (surchargées ou différentes de celles fournies pour le vote ou portant un signe de reconnaissance)

3 - Enveloppes contenant exclusivement un ou des bulletins désignant une ou des personnes n'étant pas candidates ou dont les candidatures ont été déclarées irrecevables

4 - Enveloppes contenant exclusivement un bulletin blanc

5- Enveloppes contenant un ou des bulletins en faveur d'un nombre de candidats supérieur au nombre de postes à pourvoir

Total des enveloppes annulées (total 1 à 5)

(b)Suffrages valablement exprimés ($c = a - b$)**(c)****SUFFRAGES RECUEILLIS PAR CANDIDAT**

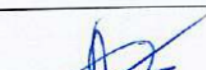
NOM PRENOM DES CANDIDATS

NOMBRE DE VOIX
OBTENUESDATE DE NAISSANCE
(*)

Sont en consequence declares élus a la majorite relative au 2nd tour :

[illegible]

Le présent procès-verbal, a été rédigé le 27/06/2025 à 14h 35

	Nom - prénom	signature
Président	Michel SEMION	
Assesseur	Annie ROCHOUX	



ELECTION 2025 DES CONSEILS D'ADMINISTRATION
MUTUALITE SOCIALE AGRICOLE

MSA de BERRY TOURAINE

Département de l'INDRE

Assemblée Générale du 27 Juin 2025

1^{er} collège

FEUILLE DE DEPOUILLEMENT DE L'URNE : 1

A remplir avant l'ouverture de l'urne

Nombre d'électeurs <u>inscrits</u> sur la liste d'émargement :	<u>29</u>
Nombre de <u>votants</u> constaté par les émargements :	(A) <u>24</u>

A remplir après le vidage de l'urne

Nombre d'enveloppes, conformes ou non, trouvées dans l'urne :	(D) <u>24</u>
Nombre de bulletins sans enveloppe trouvés dans l'urne :	(E) <u>0</u>

Enveloppes de vote à annuler pour calcul des suffrages valablement exprimés: (B)

- N.B. : - le ou les bulletins contenus dans une enveloppe annulée doivent être **agrafés** à cette enveloppe
- sur chaque enveloppe et bulletin annulés, l'assesseur devra **indiquer la cause d'annulation** en utilisant les codes ci-dessous
- une enveloppe comportant plusieurs causes d'annulation ne compte que pour une annulation

<u>CODES</u>		Emplacement pour le comptage selon la méthode des bâtons ou des carrés	total
1	Enveloppes (conformes) vides	0	
2	Enveloppes invalidées trouvées dans l'urne : surchargées ou différentes de celles fournies pour le vote ou portant un signe de reconnaissance	0	
3	Enveloppes contenant exclusivement un ou des bulletins désignant une ou des personnes n'étant pas candidates ou dont les candidatures ont été déclarées irrecevables	0	
4	Enveloppes contenant exclusivement un (ou des) bulletin(s) blanc(s)	0	
5	Enveloppes contenant un ou des bulletins désignant un nombre de candidats supérieur au nombre de postes à pourvoir	0	
TOTAL DES ENVELOPPES DE VOTE ANNULEES (Total 1 à 5) (B)			0

N-B : - Une enveloppe conforme contenant deux bulletins identiques (conformes et sans surcharge) n'est pas annulée mais lors de l'analyse des bulletins, le suffrage exprimé ne comptera que pour un dans les voix recueillies pour le candidat

Nombre de suffrages valablement exprimés : C = A moins B moins E	(C) <u>24</u>
---	---------------

Décompte des voix recueillies par chaque candidat (analyse des bulletins) :

- sur les bulletins où figurent des candidatures regroupées, ne sont pas pris en compte les noms des candidats qui ont été rayés

Nom du candidat		Emplacement pour le comptage selon la méthode des bâtons ou des carrés	Nombre de voix obtenues
M / Mme	Liste mutualiste et de Proximité pour L'Indre Philippe DEMIOT	☒ ☒ ☒	15
M / Mme	Liste mutualiste et de Proximité pour L'Indre Jean-Marie LUGNOT	☒ ☒ ☒ ☒	20
M / Mme	Liste mutualiste et de Proximité pour L'Indre Michel SEMION	☒ ☒ ☒ ☒ ☒	22
M / Mme	Philippe BARRAULT	☒	6
M / Mme	Benjamin RABIER		2
M / Mme			
M / Mme			
M / Mme			
M / Mme			
M / Mme			
M / Mme			
M / Mme			
M / Mme			
M / Mme			
M / Mme			

Nom des assesseurs ayant assuré le dépouillement

Signature

M / Mme SEMION Michel

M / Mme ROCHOUX Annie






ELECTION 2025

DES CONSEILS D'ADMINISTRATION DE LA MUTUALITE SOCIALE AGRICOLE

MSA BERRY TOURAINE
DEPARTEMENT : 36
ASSEMBLEE GENERALE DU : 27 JUIN 2025

2^{ème} COLLEGE

PROCES-VERBAL DE RECENSEMENT DES VOTES ET DE PROCLAMATION DES RESULTATS

EMARGEMENT

Nombre de délégués du 2 ^{ème} collège inscrits sur la liste d'émargement	39
Nombre de votants constatés par les émargements	(a) 38

DECOMPTE DES SUFFRAGES EXPRIMES

1 - Enveloppes vides	0
2 - Enveloppes invalides (surchargées ou différentes de celles fournies pour le vote ou portant un signe de reconnaissance)	0
3 - Enveloppes contenant exclusivement un bulletin désignant une liste de candidats déclarée irrecevable	0
4 - Enveloppes contenant un bulletin surchargé (ajout et/ou rature de noms) ou portant un signe de reconnaissance	0
5 - Enveloppes contenant exclusivement un bulletin blanc	0
6 - Enveloppes contenant des bulletins désignant deux (ou +) listes différentes (*)	0
7 - Enveloppes contenant un bulletin sur lequel l'ordre des noms sur la liste a été modifié	0
Total des enveloppes de votes nuls et blancs (total 1 à 7)	(b) 0
Suffrages valablement exprimés (c=a-b)	(c) 38

(*) deux bulletins désignant la même liste dans la même enveloppe n'annulent pas le suffrage mais comptent pour 1 dans l'analyse des suffrages

SUFFRAGES OBTENUS PAR LES LISTES PRESENTEES PAR LES ORGANISATIONS SYNDICALES	Nombre de suffrages obtenus
CFDT	11
CFE-CGC	27
Liste	
Liste	
Liste	
Liste	

Quotient électoral (calculé avec deux décimales, sans arrondissement)

Q.E. = $\frac{\text{nombre de suffrages exprimés (c)}}{\text{nombre de sièges à pourvoir}}$

$$\frac{38}{4} = 9,5$$

Attribution des sièges en fonction du quotient électoral :

Chaque liste se voit attribuer autant de siège(s) que le nombre de voix obtenues par celle-ci contient de fois le quotient électoral.

La liste <u>CFDT</u> a obtenu <u>11</u> voix qui divisées par le Q.E. de <u>9,5</u> donnent <u>1,15</u> donc <u>1</u> siège(s)
La liste <u>CFE-CGC</u> a obtenu <u>27</u> voix qui divisées par le Q.E. de <u>9,5</u> donnent <u>2,84</u> donc <u>2</u> siège(s)
La liste..... a obtenu voix qui divisées par le Q.E. de donnent donc siège(s)
La liste..... a obtenu voix qui divisées par le Q.E. de donnent donc siège(s)
La liste..... a obtenu voix qui divisées par le Q.E. de donnent donc siège(s)

TOTAL DES SIEGES ATTRIBUES : 3 sièges

Nombre de sièges restant à pourvoir : 1 sièges

Calcul des restes de chaque liste :

Pour chaque liste, le reste correspond à la différence entre le nombre de voix qu'elle a obtenues et le produit (décimales comprises) du quotient électoral par le nombre de siège(s) qui vient de lui être attribués.

Quand une liste n'a pas eu de siège du fait d'un nombre de voix obtenues inférieur au quotient électoral, son nombre de voix lui tient lieu de reste.

La liste <u>CFDT</u> a obtenu <u>11</u> voix moins (Q.E. de : <u>9,5</u> x <u>1</u> sièges obtenus) = <u>1,5</u> de reste
La liste <u>CGC</u> a obtenu <u>27</u> voix moins (Q.E. de : <u>9,5</u> x <u>2</u> sièges obtenus) = <u>2</u> de reste
La liste..... a obtenu voix moins (Q.E. de : x sièges obtenus) = de reste
La liste..... a obtenu voix moins (Q.E. de : x sièges obtenus) = de reste
La liste..... a obtenu voix moins (Q.E. de : x sièges obtenus) = de reste
La liste..... a obtenu voix moins (Q.E. de : x sièges obtenus) = de reste

Attribution des sièges restant aux listes ayant le plus fort reste :

Si deux listes ont le même reste pour l'attribution du dernier siège à pourvoir, celui-ci sera attribué à la liste ayant obtenu **le plus grand nombre de voix**. Et si les deux listes en question ont le même nombre de voix, le siège sera attribué **au plus âgé des candidats** susceptibles d'être élus.

Compte tenu des restes calculés pour chaque liste, les sièges restant à pourvoir sont attribués ainsi :

La liste <u>CFDT</u> obtient ... <u>0</u> ... siège(s) au titre du plus fort reste
La liste <u>C.F.E.-C.G.C.</u> obtient ... <u>1</u> ... siège(s) au titre du plus fort reste
La liste obtient siège(s) au titre du plus fort reste
La liste obtient siège(s) au titre du plus fort reste
La liste obtient siège(s) au titre du plus fort reste
La liste obtient siège(s) au titre du plus fort reste

Si la règle du candidat le plus âgé a été appliquée, indiquer ci-dessous le nom et la date de naissance des candidats concernés

M.....

M.....

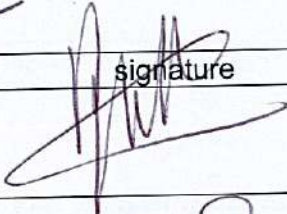
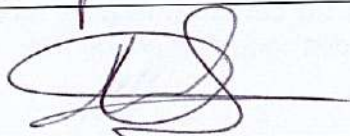
**RECAPITULATIF DES SIEGES OBTENUS PAR CHAQUE LISTE SYNDICALE
ET LISTE NOMINATIVE DES ADMINISTRATEURS ELUS DU 2^{ème} COLLEGE**

36

La liste CFDT..... a obtenu ...1... siège(s)
 La liste C.F.E.-C.G.C...... a obtenu ...3... siège(s)
 La liste a obtenu siège(s)
 La liste a obtenu siège(s)
 La liste a obtenu siège(s)
 La liste a obtenu siège(s)

ADMINISTRATEURS ELUS DU 2 ^{ème} COLLEGE (par ordre alphabétique) Dépt 36		
Civilité	NOM PRENOM	LISTE
Mme	ROUGERON Raphaëlle	CFDT
M	BULTEL Didier	C.F.E.-C.G.C.
M	DOUCET Claude	"
Mme	KELLER Patricia	"

Le présent procès-verbal, a été rédigé le 27/06/2025 à 11 h 35

	Nom - prénom	signature
Président	Didier BULTEL	
Assesseur	Christelle BEAUGILLET	



santé
famille
retraite
services

ELECTION 2025 DES CONSEILS D'ADMINISTRATION
MUTUALITE SOCIALE AGRICOLE

MSA de BERRY TOURAINE

Département de L'INDRE

Assemblée Générale du 27 Juin 2025

2^{ème} collège

FEUILLE DE DEPOUILLEMENT DE L'URNE : 4

A remplir avant l'ouverture de l'urne

Nombre d'électeurs <u>inscrits</u> sur la liste d'émargement :	<u>39</u>
Nombre de <u>votants</u> constaté par les émargements :	(A) ...38.....

A remplir après le vidage de l'urne

Nombre d'enveloppes, conformes ou non, trouvées dans l'urne :	(D) ...38.....
Nombre de bulletins sans enveloppe trouvés dans l'urne :	(E) ...Ø.....

<u>CODE</u>		Emplacement pour le comptage selon la méthode des bâtons ou des carrés	Total
1	Enveloppes vides		
2	Enveloppes invalidées trouvées dans l'urne : surchargées ou différentes de celles fournies ou portant un signe de reconnaissance		
3	Enveloppes contenant exclusivement un bulletin désignant une liste de candidats déclarée irrecevable		
4	Enveloppes contenant un bulletin surchargé (ajout et/ou rature de noms) ou portant un signe de reconnaissance		
5	Enveloppes contenant exclusivement un bulletin blanc		
6	Enveloppes contenant des bulletins désignant deux (ou +) listes différentes (*)		
7	Enveloppes contenant un bulletin sur lequel l'ordre des noms sur la liste a été modifié		
TOTAL DES ENVELOPPES ANNULEES (B = Total 1 à 7)			(B) -Ø

Enveloppes de vote à annuler pour calcul des suffrages valablement exprimés: (B)

- N.B. : - le ou les bulletins contenus dans une enveloppe annulée doivent être **agrafés** à cette enveloppe
- sur chaque enveloppe et bulletin annulés, l'assesseur devra **indiquer la cause d'annulation** en utilisant les codes ci-dessous
- une enveloppe comportant plusieurs causes d'annulation ne compte que pour une annulation

Nombre de suffrages exprimés : (C=A-B-E)

(C) 38

(*) deux bulletins désignant la même liste dans la même enveloppe n'annulent pas le suffrage mais comptent pour 1 dans l'analyse des suffrages

Décompte des voix recueillies par chaque liste :

Nom de la liste	Emplacement pour le comptage selon la méthode des bâtons ou des carrés	Nombre de voix obtenues
CFDT	☐ ☐	11
CFE-CGC	☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐	27
LISTE		
LISTE		
LISTE		
LISTE		

Nom des assesseurs ayant assuré le dépouillement

M / Mme

Bullet Jodie

M / Mme

BEAUGIER Chastelle

Signature



santé
famille
retraite
services

ELECTION 2025 DES CONSEILS D'ADMINISTRATION DE LA MUTUALITE SOCIALE AGRICOLE

MSA BERRY TOURAINE
DEPARTEMENT : 36
ASSEMBLEE GENERALE DU : 27 JUIN 2025

3ème COLLEGE

PROCES-VERBAL DE RECENSEMENT DES VOTES ET DE PROCLAMATION DES RESULTATS

EMARGEMENT

Nombre de délégués du 3 ^{ème} collège inscrits sur la liste d'émargement	15
Nombre de votants constatés par les émargements	(a) 9

DECOMPTE DES SUFFRAGES EXPRIMES

1 - Enveloppes vides	
2 - Enveloppes invalides (surchargées ou différentes de celles fournies pour le vote ou portant un signe de reconnaissance)	
3 - Enveloppes contenant exclusivement un ou des bulletins désignant une ou des personnes n'étant pas candidates ou dont les candidatures ont été déclarées irrecevables	
4 - Enveloppes contenant exclusivement un bulletin blanc	
5 - Enveloppes contenant un ou des bulletins en faveur d'un nombre de candidats supérieur au nombre de postes à pourvoir	
Total des enveloppes annulées (total 1 à 5)	(b) /
Suffrages valablement exprimés (c = a - b)	(c) 9

SUFFRAGES RECUEILLIS PAR CANDIDAT

NOM PRENOM DES CANDIDATS	NOMBRE DE VOIX OBTENUES	DATE DE NAISSANCE (*)
Michael CAUPAULT	9	
GPT employeurs du PETIT BONHEUR Luc CARLTAUD	9	

(*) il n'est utile d'indiquer la date de naissance qu'en cas d'égalité du nombre de voix obtenu par 2 ou plusieurs candidats. Dans ce cas, s'il ne reste qu'un siège à pourvoir, le plus âgé est déclaré élu.

Calcul de la majorité absolue des suffrages exprimés :

Si le nombre de suffrages exprimés (c) est pair, la majorité absolue est égale à la moitié de ce nombre plus 1 = $(c / 2) + 1$

(exemple : soit 80 suffrages exprimés, la majorité absolue est de $80/2 + 1 = 41$)

Si le nombre de suffrages exprimés est impair, il convient de **prendre le chiffre immédiatement inférieur**, de le diviser par 2 et d'ajouter 1

(exemple : soit 81 suffrages exprimés, la majorité absolue est de $80/2 + 1 = 41$)

Pour le présent scrutin, la majorité absolue est de : **5** voix

Ont obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés et sont en conséquence proclamés élus :

Nom – Prénom	Nombre de voix obtenues
Michael CHIPAULT	9
GPT employeur du P'tit bonheur: M. BARITAUD	9

Nombre de sièges restant à pourvoir à l'issue du 1^{er} tour :

En conséquence : (rayer l'une des deux mentions ci-dessous)

- il n'y a pas lieu de procéder à un second tour de scrutin
- il y a lieu de procéder à un second tour de scrutin poursièges

2^{EME} TOUR DE SCRUTIN

Candidats ayant déclaré se désister :

EMARGEMENT

Nombre de délégués du 3 ^{ème} collège inscrits sur la liste d'émargement	
Nombre de votants constatés par les émargements	(a)

DECOMPTE DES SUFFRAGES EXPRIMES

Enveloppes invalides (surchargées ou différentes de celles fournies pour le vote ou portant un signe de reconnaissance)	(b1)
Enveloppes vides	(b2)
Enveloppes contenant un ou des bulletins désignant exclusivement une ou des personnes n'étant pas candidates ou dont les candidatures ne sont pas recevables	(b3)
Enveloppes contenant un ou des bulletins en faveur d'un nombre de candidats supérieur au nombre de postes à pourvoir	(b4)
Enveloppes contenant exclusivement un bulletin blanc	(b5)
Total des enveloppes de votes nuls et blancs	(b) = (b1+b2+b3+b4+b5)
Suffrages valablement exprimés	(c = a-b)

SUFFRAGES RECUEILLIS PAR CANDIDAT		
NOM PRENOM DES CANDIDATS	NOMBRE DE VOIX OBTENUES	DATE DE NAISSANCE (*)

(*) il n'est utile d'indiquer la date de naissance qu'en cas d'égalité du nombre de voix obtenu par 2 ou plusieurs candidats. Dans ce cas, s'il ne reste qu'un siège à pourvoir, le plus âgé est déclaré élu.

En cas d'égalité des suffrages exprimés pour le dernier siège à attribuer, le candidat le plus âgé est proclamé élu

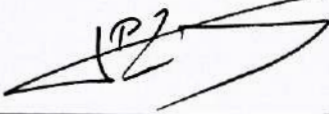
Sont en conséquence déclarés élus à la majorité relative au 2^{ème} tour :

LISTE COMPLETE DES ADMINISTRATEURS ELUS POUR LE 3^{ème} COLLEGE Dépt 36

MICHAEL CHIPAULT

GPT ENPLR DU P'TIT BONNEUR: LUC BARITAUD

Le présent procès-verbal, a été rédigé le 27 Juin 2025 à 11h 15

	Nom - prénom	signature
Président	Jean-Philippe QUANTIN	
Assesseurs	SOULAS BARRAULT Mélanie	



santé
famille
retraite
services

ELECTION 2025
DES CONSEILS D'ADMINISTRATION
DE LA MUTUALITE SOCIALE AGRICOLE

MSA BERRY TOURAINE

Département de L'INDRE ET LOIRE

Assemblée Générale du 27 JUIN 2025

1^{er} COLLEGE

PROCES-VERBAL DE RECENSEMENT DES VOTES ET DE PROCLAMATION DES RESULTATS

EMARGEMENT

Nombre de délégués du 1 ^{er} collège inscrits sur la liste d'émargement	36
Nombre de votants constatés par les émargements	(a) 25

DECOMPTE DES SUFFRAGES EXPRIMES

1 - Enveloppes vides	0
2 - Enveloppes invalides (différentes de celles fournies pour le vote ou portant un signe de reconnaissance)	0
3 - Enveloppes contenant exclusivement un ou des bulletins désignant une ou des personnes n'étant pas candidates ou dont les candidatures ont été déclarées irrecevables	0
4 - Enveloppes contenant exclusivement un bulletin blanc	0
5- Enveloppes contenant un ou des bulletins en faveur d'un nombre de candidats supérieur au nombre de postes à pourvoir	0
Total des enveloppes annulées (total 1 à 5)	(b) 0
Suffrages valablement exprimés ($c = a - b$)	(c) 25

(*) il n'est utile d'indiquer la date de naissance qu'en cas d'égalité du nombre de voix obtenu par 2 ou plusieurs candidats. Dans ce cas, s'il ne reste qu'un siège à pourvoir, le plus âgé est déclaré élu.

Si le nombre de suffrages exprimés (c) est pair, la majorité absolue est égale à la moitié de ce nombre plus 1 = $(c / 2) + 1$

Si le nombre de suffrages exprimés est impair, il convient de prendre le chiffre immédiatement inférieur, de le diviser par 2 et d'ajouter 1

Pour le présent scrutin, la majorité absolue est de :13.....voix

Ont obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés et sont en conséquence proclamés élus :

Nom – Prénom	Nombre de voix obtenues
Anne-Sophie LATOUR	24
Pierre ROBIN	24
Eric GAUDRON	23

Nombre de sièges restant à pourvoir à l'issue du 1^{er} tour :

En conséquence : (rayer l'une des deux mentions ci-dessous)

- il n'y a pas lieu de procéder à un second tour de scrutin
- ~~- il y a lieu de procéder à un second tour de scrutin poursièges~~

2^{EME} TOUR DE SCRUTIN**Candidats ayant déclaré se désister :**

EMARGEMENTNombre de délégués du 1^{er} collège inscrits sur la liste d'émargement

Nombre de votants constatés par les émargements

(a)**DECOMPTE DES SUFFRAGES EXPRIMES**

1 - Enveloppes vides

2 - Enveloppes invalides (surchargées ou différentes de celles fournies pour le vote ou portant un signe de reconnaissance)

3 - Enveloppes contenant exclusivement un ou des bulletins désignant une ou des personnes n'étant pas candidates ou dont les candidatures ont été déclarées irrecevables

4 - Enveloppes contenant exclusivement un bulletin blanc

5- Enveloppes contenant un ou des bulletins en faveur d'un nombre de candidats supérieur au nombre de postes à pourvoir

Total des enveloppes annulées (total 1 à 5)

(b)Suffrages valablement exprimés ($c = a - b$)**(c)****SUFFRAGES RECUEILLIS PAR CANDIDAT**

NOM PRENOM DES CANDIDATS

NOMBRE DE VOIX
OBTENUESDATE DE NAISSANCE
(*)

(*) il n'est utile d'indiquer la date de naissance qu'en cas d'égalité du nombre de voix obtenu par 2 ou plusieurs candidats. Dans ce cas, s'il ne reste qu'un siège à pourvoir, le plus âgé est déclaré élu.

En cas d'égalité des suffrages exprimés pour le dernier siège à attribuer, le candidat le plus âgé est proclamé élu

Sont en conséquence déclarés élus à la majorité relative au 2^{ème} tour :

LISTE COMPLETE DES ADMINISTRATEURS ELUS POUR LE 1er COLLEGE Dépt 37

Anne-Sophie LATOUR

Pierre ROBIN

Eric GAUDRON

Le présent procès-verbal, a été rédigé le 27/06/2025 à 11h 46

	Nom - prénom	signature
Président	Régis JOUBERT	
Assesseur	Gilles GENTY	



ELECTION 2025

DES CONSEILS D'ADMINISTRATION DE LA MUTUALITE SOCIALE AGRICOLE

MSA BERRY TOURAINE
DEPARTEMENT : 37
ASSEMBLEE GENERALE DU : 27 JUIN 2025

2^{ème} COLLEGE

PROCES-VERBAL DE RECENSEMENT DES VOTES ET DE PROCLAMATION DES RESULTATS

EMARGEMENT

Nombre de délégués du 2 ^{ème} collège inscrits sur la liste d'émargement	57
Nombre de votants constatés par les émargements	(a) 53

DECOMPTE DES SUFFRAGES EXPRIMES

1 - Enveloppes vides	2
2 - Enveloppes invalides (surchargées ou différentes de celles fournies pour le vote ou portant un signe de reconnaissance)	0
3 - Enveloppes contenant exclusivement un bulletin désignant une liste de candidats déclarée irrecevable	0
4 - Enveloppes contenant un bulletin surchargé (ajout et/ou rature de noms) ou portant un signe de reconnaissance	3
5 - Enveloppes contenant exclusivement un bulletin blanc	0
6 - Enveloppes contenant des bulletins désignant deux (ou +) listes différentes (*)	0
7 - Enveloppes contenant un bulletin sur lequel l'ordre des noms sur la liste a été modifié	0
Total des enveloppes de votes nuls et blancs (total 1 à 7)	(b) 5
Suffrages valablement exprimés (c=a-b)	(c) 48

(*) deux bulletins désignant la même liste dans la même enveloppe n'annulent pas le suffrage mais comptent pour 1 dans l'analyse des suffrages

SUFFRAGES OBTENUS PAR LES LISTES PRESENTEES PAR LES ORGANISATIONS SYNDICALES	Nombre de suffrages obtenus
Liste <u>CFDT</u>	48
Liste	
Liste	
Liste	
Liste	
Liste	

Quotient électoral (calculé avec deux décimales, sans arrondissement)

$$\text{Q.E.} = \frac{\text{nombre de suffrages exprimés (c)}}{\text{nombre de sièges à pourvoir}} = \frac{48}{4} = 12$$

Attribution des sièges en fonction du quotient électoral :

Chaque liste se voit attribuer autant de siège(s) que le nombre de voix obtenues par celle-ci contient de fois le quotient électoral.

La liste <u>C.F.D.T.</u> a obtenu <u>48</u> voix qui divisées par le Q.E. de <u>12</u> donnent <u>4</u> donc <u>4</u> siège(s)
La liste..... a obtenu voix qui divisées par le Q.E. de donnent donc siège(s)
La liste..... a obtenu voix qui divisées par le Q.E. de donnent donc siège(s)
La liste..... a obtenu voix qui divisées par le Q.E. de donnent donc siège(s)
La liste..... a obtenu voix qui divisées par le Q.E. de donnent donc siège(s)

TOTAL DES SIEGES ATTRIBUES :4.....sièges

Nombre de sièges restant à pourvoir :0.....sièges

Calcul des restes de chaque liste :

Pour chaque liste, le reste correspond à la différence entre le nombre de voix qu'elle a obtenues et le produit (décimales comprises) du quotient électoral par le nombre de siège(s) qui vient de lui être attribués.

Quand une liste n'a pas eu de siège du fait d'un nombre de voix obtenues inférieur au quotient électoral, son nombre de voix lui tient lieu de reste.

La liste <u>C.F.D.T.</u> a obtenu <u>48</u> voix moins (Q.E. de : <u>12</u> x <u>4</u>sièges obtenus) = <u>0</u> de reste
La liste..... a obtenu voix moins (Q.E. de :x.....sièges obtenus) = de reste
La liste..... a obtenu voix moins (Q.E. de :x.....sièges obtenus) = de reste
La liste..... a obtenu voix moins (Q.E. de :x.....sièges obtenus) = de reste
La liste..... a obtenu voix moins (Q.E. de :x.....sièges obtenus) = de reste
La liste..... a obtenu voix moins (Q.E. de :x.....sièges obtenus) = de reste

Attribution des sièges restant aux listes ayant le plus fort reste :

Si deux listes ont le même reste pour l'attribution du dernier siège à pourvoir, celui-ci sera attribué à la liste ayant obtenu **le plus grand nombre de voix**. Et si les deux listes en question ont le même nombre de voix, le siège sera attribué **au plus âgé des candidats** susceptibles d'être élus.

Compte tenu des restes calculés pour chaque liste, les sièges restant à pourvoir sont attribués ainsi :

La liste obtient siège(s) au titre du plus fort reste
La liste obtient siège(s) au titre du plus fort reste
La liste obtient siège(s) au titre du plus fort reste
La liste obtient siège(s) au titre du plus fort reste
La liste obtient siège(s) au titre du plus fort reste
La liste obtient siège(s) au titre du plus fort reste

Si la règle du candidat le plus âgé a été appliquée, indiquer ci-dessous le nom et la date de naissance des candidats concernés

M.....

M.....

**RECAPITULATIF DES SIEGES OBTENUS PAR CHAQUE LISTE SYNDICALE
ET LISTE NOMINATIVE DES ADMINISTRATEURS ELUS DU 2^{EME} COLLEGE**

37

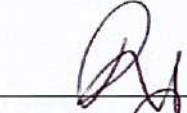
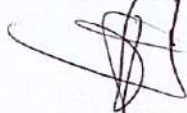
La liste ... CFOI a obtenu 4 siège(s)
 La liste a obtenu siège(s)
 La liste a obtenu siège(s)
 La liste a obtenu siège(s)
 La liste a obtenu siège(s)
 La liste a obtenu siège(s)

ADMINISTRATEURS ELUS DU 2^{ème} COLLEGE (par ordre alphabétique) dépt 37

Civilité	NOM PRENOM	LISTE
Mme	OUEDRAOGO Isabelle	CFOI
M	FAUCHÉ Jean-Louis	"
M	ROBERT Pascal	"
M	GROUSSIN Pascal	"

(2^{ème} collège)

Le présent procès-verbal, a été rédigé le 27/06/2025 à 11h44

	Nom - prénom	signature
Président	Isabelle OUEDRAOGO	
Assesseur	Daniel BLIN	



santé
famille
retraite
services

ELECTION 2025 DES CONSEILS D'ADMINISTRATION
MUTUALITE SOCIALE AGRICOLE

MSA de BERRY TOURAINE

Département de L'INDRE ET LOIRE

Assemblée Générale du 27 Juin 2025

2^{ème} collège

FEUILLE DE DEPOUILLEMENT DE L'URNE : 5

A remplir avant l'ouverture de l'urne

Nombre d'électeurs <u>inscrits</u> sur la liste d'émargement :	57
Nombre de <u>votants</u> constaté par les émargements :	(A) ...53.....

A remplir après le vidage de l'urne

Nombre d'enveloppes, conformes ou non, trouvées dans l'urne :	(D) ...53.....
Nombre de bulletins sans enveloppe trouvés dans l'urne :	(E) ...0.....

CODE		Emplacement pour le comptage selon la méthode des bâtons ou des carrés	Total
1	Enveloppes vides	11	2
2	Enveloppes invalidées trouvées dans l'urne : surchargées ou différentes de celles fournies ou portant un signe de reconnaissance		
3	Enveloppes contenant exclusivement un bulletin désignant une liste de candidats déclarée irrecevable		
4	Enveloppes contenant un bulletin surchargé (ajout et/ou rature de noms) ou portant un signe de reconnaissance	111	3
5	Enveloppes contenant exclusivement un bulletin blanc		
6	Enveloppes contenant des bulletins désignant deux (ou +) listes différentes (*)		
7	Enveloppes contenant un bulletin sur lequel l'ordre des noms sur la liste a été modifié		
TOTAL DES ENVELOPPES ANNULEES (B = Total 1 à 7)			(B) 535

Enveloppes de vote à annuler pour calcul des suffrages valablement exprimés: (B)

- N.B. : - le ou les bulletins contenus dans une enveloppe annulée doivent être **agrafés** à cette enveloppe
- sur chaque enveloppe et bulletin annulés, l'assesseur devra **indiquer la cause d'annulation** en utilisant les codes ci-dessous
- une enveloppe comportant plusieurs causes d'annulation ne compte que pour une annulation

Nombre de suffrages exprimés : (C=A-B-E)

(C) 48

(*) deux bulletins désignant la même liste dans la même enveloppe n'annulent pas le suffrage mais comptent pour 1 dans l'analyse des suffrages

Décompte des voix recueillies par chaque liste :

Nom de la liste	Emplacement pour le comptage selon la méthode des bâtons ou des carrés	Nombre de voix obtenues
CFDT		48
LISTE		
LISTE		
LISTE		
LISTE		
LISTE		

Nom des assesseurs ayant assuré le dépouillement

M / Mme. Ouedraogo Isabelle

M / Mme. BLIN Daniel

Signature





santé
famille
retraite
services

ELECTION 2025

DES CONSEILS D'ADMINISTRATION DE LA MUTUALITE SOCIALE AGRICOLE

MSA BERRY TOURAINE
DEPARTEMENT : 37
ASSEMBLEE GENERALE DU : 27 JUIN 2025

3ème COLLEGE

PROCES-VERBAL DE RECENSEMENT DES VOTES ET DE PROCLAMATION DES RESULTATS

EMARGEMENT

Nombre de délégués du 3 ^{ème} collège inscrits sur la liste d'émargement	19
Nombre de votants constatés par les émargements	(a) 10

DECOMPTE DES SUFFRAGES EXPRIMES

1 - Enveloppes vides	
2 - Enveloppes invalides (surchargées ou différentes de celles fournies pour le vote ou portant un signe de reconnaissance)	
3 - Enveloppes contenant exclusivement un ou des bulletins désignant une ou des personnes n'étant pas candidates ou dont les candidatures ont été déclarées irrecevables	
4 - Enveloppes contenant exclusivement un bulletin blanc	
5 - Enveloppes contenant un ou des bulletins en faveur d'un nombre de candidats supérieur au nombre de postes à pourvoir	
Total des enveloppes annulées (total 1 à 5)	(b) 0
Suffrages valablement exprimés (c = a - b)	(c) 10

SUFFRAGES RECUEILLIS PAR CANDIDAT

NOM PRENOM DES CANDIDATS	NOMBRE DE VOIX OBTENUES	DATE DE NAISSANCE (*)
CAEC de la mangelière MARIELE PAWULA	8	
MFR Newy le Ra Benoit BOST	7	

(*) il n'est utile d'indiquer la date de naissance qu'en cas d'égalité du nombre de voix obtenu par 2 ou plusieurs candidats. Dans ce cas, s'il ne reste qu'un siège à pourvoir, le plus âgé est déclaré élu.

Calcul de la majorité absolue des suffrages exprimés :

Si le nombre de suffrages exprimés (c) est pair, la majorité absolue est égale à la moitié de ce nombre plus 1 = $(c / 2) + 1$

(exemple : soit 80 suffrages exprimés, la majorité absolue est de $80/2 + 1 = 41$)

Si le nombre de suffrages exprimés est impair, il convient de **prendre le chiffre immédiatement inférieur**, de le diviser par 2 et d'ajouter 1

(exemple : soit 81 suffrages exprimés, la majorité absolue est de $80/2 + 1 = 41$)

Pour le présent scrutin, la majorité absolue est de :6.....voix

Ont obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés et sont en conséquence proclamés élus :

Nom – Prénom	Nombre de voix obtenues
GAEC de la Mangelière	8
MFR Neuvy le Roi	7

Nombre de sièges restant à pourvoir à l'issue du 1^{er} tour : 0

En conséquence : (rayer l'une des deux mentions ci-dessous)

- il n'y a pas lieu de procéder à un second tour de scrutin
- il y a lieu de procéder à un second tour de scrutin poursièges

2^{EME} TOUR DE SCRUTIN

Candidats ayant déclaré se désister :

EMARGEMENT

Nombre de délégués du 3^{ème} collège inscrits sur la liste d'émargement

Nombre de votants constatés par les émargements

(a)

DECOMPTE DES SUFFRAGES EXPRIMES

Enveloppes invalides (surchargées ou différentes de celles fournies pour le vote ou portant un signe de reconnaissance)

(b1)

Enveloppes vides

(b2)

Enveloppes contenant un ou des bulletins désignant exclusivement une ou des personnes n'étant pas candidates ou dont les candidatures ne sont pas recevables

(b3)

Enveloppes contenant un ou des bulletins en faveur d'un nombre de candidats supérieur au nombre de postes à pourvoir

(b4)

Enveloppes contenant exclusivement un bulletin blanc

(b5)

Total des enveloppes de votes nuls et blancs

(b) = (b1+b2+b3+b4+b5)

Suffrages valablement exprimés

(c = a-b)

SUFFRAGES RECUEILLIS PAR CANDIDAT

NOM PRENOM DES CANDIDATS	NOMBRE DE VOIX OBTENUES	DATE DE NAISSANCE (*)

(*) il n'est utile d'indiquer la date de naissance qu'en cas d'égalité du nombre de voix obtenu par 2 ou plusieurs candidats. Dans ce cas, s'il ne reste qu'un siège à pourvoir, le plus âgé est déclaré élu.

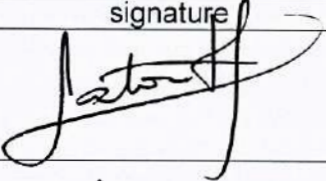
En cas d'égalité des suffrages exprimés pour le dernier siège à attribuer, le candidat le plus âgé est proclamé élu

Sont en conséquence déclarés élus à la majorité relative au 2^{ème} tour :

LISTE COMPLETE DES ADMINISTRATEURS ELUS POUR LE 3^{ème} COLLEGE du 37

GAEC de la Mangrove : Marielle PAWULA
MFR Neuvy le Roi Benoit Bost.

Le présent procès-verbal, a été rédigé le 27 Juin 2025 à mh 42

	Nom - prénom	signature
Président	Anne-Sophie LATOUR	
Assesseur	Benoît BOST	



santé
famille
retraite
services

ELECTION 2025
DES CONSEILS D'ADMINISTRATION
DE LA MUTUALITE SOCIALE AGRICOLE

MSA BERRY TOURAINE

Département du LOIR ET CHER

Assemblée Générale du 27 JUIN 2025

1^{er} COLLEGE

PROCES-VERBAL DE RECENSEMENT DES VOTES ET DE PROCLAMATION DES RESULTATS

EMARGEMENT

Nombre de délégués du 1 ^{er} collège inscrits sur la liste d'émargement	30
Nombre de votants constatés par les émargements	(a) 26

DECOMPTE DES SUFFRAGES EXPRIMES

1 - Enveloppes vides	0
2 - Enveloppes invalides (différentes de celles fournies pour le vote ou portant un signe de reconnaissance)	0
3 - Enveloppes contenant exclusivement un ou des bulletins désignant une ou des personnes n'étant pas candidates ou dont les candidatures ont été déclarées irrecevables	0
4 - Enveloppes contenant exclusivement un bulletin blanc	0
5- Enveloppes contenant un ou des bulletins en faveur d'un nombre de candidats supérieur au nombre de postes à pourvoir	0
Total des enveloppes annulées (total 1 à 5)	(b) 0
Suffrages valablement exprimés ($c = a - b$)	(c) 26

SUFFRAGES RECUEILLIS PAR CANDIDAT

[illegible]

(*) il n'est utile d'indiquer la date de naissance qu'en cas d'égalité du nombre de voix obtenu par 2 ou plusieurs candidats. Dans ce cas, s'il ne reste qu'un siège à pourvoir, le plus âgé est déclaré élu.

Calcul de la majorité absolue des suffrages exprimés :

Si le nombre de suffrages exprimés (c) est pair, la majorité absolue est égale à la moitié de ce nombre plus 1 = $(c / 2) + 1$

(exemple : soit 80 suffrages exprimés, la majorité absolue est de $80/2 + 1 = 41$)

Si le nombre de suffrages exprimés est impair, il convient de prendre le chiffre immédiatement inférieur, de le diviser par 2 et d'ajouter 1

(exemple : soit 81 suffrages exprimés, la majorité absolue est de $80/2 + 1 = 41$)

Pour le présent scrutin, la majorité absolue est de :14.....voix

Ont obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés et sont en conséquence proclamés élus :

Nom – Prénom	Nombre de voix obtenues
Christelle BARON	17
Fabrice GAUSSANT	17
Guy TERRIER	15

Nombre de sièges restant à pourvoir à l'issue du 1^{er} tour :

En conséquence : (rayer l'une des deux mentions ci-dessous)

- il n'y a pas lieu de procéder à un second tour de scrutin
- ~~il y a lieu de procéder à un second tour de scrutin poursièges~~

2^{EME} TOUR DE SCRUTIN**Candidats ayant déclaré se désister :**

EMARGEMENTNombre de délégués du 1^{er} collège inscrits sur la liste d'émargement

Nombre de votants constatés par les émargements

(a)**DECOMPTE DES SUFFRAGES EXPRIMES**

1 - Enveloppes vides

2 - Enveloppes invalides (surchargées ou différentes de celles fournies pour le vote ou portant un signe de reconnaissance)

3 - Enveloppes contenant exclusivement un ou des bulletins désignant une ou des personnes n'étant pas candidates ou dont les candidatures ont été déclarées irrecevables

4 - Enveloppes contenant exclusivement un bulletin blanc

5- Enveloppes contenant un ou des bulletins en faveur d'un nombre de candidats supérieur au nombre de postes à pourvoir

Total des enveloppes annulées (total 1 à 5)

(b)Suffrages valablement exprimés ($c = a - b$)**(c)****SUFFRAGES RECUEILLIS PAR CANDIDAT**

NOM PRENOM DES CANDIDATS

NOMBRE DE VOIX
OBTENUESDATE DE NAISSANCE
(*)

(*) il n'est utile d'indiquer la date de naissance qu'en cas d'égalité du nombre de voix obtenu par 2 ou plusieurs candidats. Dans ce cas, s'il ne reste qu'un siège à pourvoir, le plus âgé est déclaré élu.

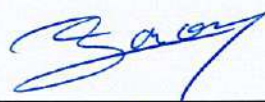
En cas d'égalité des suffrages exprimés pour le dernier siège à attribuer, le candidat le plus âgé est proclamé élu

Sont en conséquence déclarés élus à la majorité relative au 2^{ème} tour :

LISTE COMPLETE DES ADMINISTRATEURS ELUS POUR LE 1er COLLEGE dépt 41

Christelle BARON
Fabrice GAUSSANT
Guy TERRIER,

Le présent procès-verbal, a été rédigé le 27/06/2025 à ...h

	Nom - prénom	signature
Président	Christelle BARON	
Assesseur	Axel MASSON	



ELECTION 2025

DES CONSEILS D'ADMINISTRATION DE LA MUTUALITE SOCIALE AGRICOLE

MSA BERRY TOURAINE
DEPARTEMENT : 41
ASSEMBLEE GENERALE DU : 27 JUIN 2025

2^{ème} COLLEGE

PROCES-VERBAL DE RECENSEMENT DES VOTES ET DE PROCLAMATION DES RESULTATS

EMARGEMENT

Nombre de délégués du 2 ^{ème} collège inscrits sur la liste d'émargement	42
Nombre de votants constatés par les émargements	(a) 37

DECOMPTE DES SUFFRAGES EXPRIMES

1 - Enveloppes vides	0
2 - Enveloppes invalides (surchargées ou différentes de celles fournies pour le vote ou portant un signe de reconnaissance)	1
3 - Enveloppes contenant exclusivement un bulletin désignant une liste de candidats déclarée irrecevable	0
4 - Enveloppes contenant un bulletin surchargé (ajout et/ou rature de noms) ou portant un signe de reconnaissance	0
5 - Enveloppes contenant exclusivement un bulletin blanc	
6 - Enveloppes contenant des bulletins désignant deux (ou +) listes différentes (*)	
7 - Enveloppes contenant un bulletin sur lequel l'ordre des noms sur la liste a été modifié	
Total des enveloppes de votes nuls et blancs (total 1 à 7)	(b) 1
Suffrages valablement exprimés (c=a-b)	(c) 36

(*) deux bulletins désignant la même liste dans la même enveloppe n'annulent pas le suffrage mais comptent pour 1 dans l'analyse des suffrages

SUFFRAGES OBTENUS PAR LES LISTES PRESENTEES PAR LES ORGANISATIONS SYNDICALES	Nombre de suffrages obtenus
Liste <u>CFDT</u>	15
Liste <u>CFE-CGC</u>	15
Liste <u>CGT</u>	6
Liste	
Liste	
Liste	

Quotient électoral (calculé avec deux décimales, sans arrondissement)

$$\text{Q.E.} = \frac{\text{nombre de suffrages exprimés (c)}}{\text{nombre de sièges à pourvoir}} = \frac{36}{4} = 9$$

Attribution des sièges en fonction du quotient électoral :

Chaque liste se voit attribuer autant de siège(s) que le nombre de voix obtenues par celle-ci contient de fois le quotient électoral.

La liste <u>C.F.D.T.</u> a obtenu <u>15</u> voix qui divisées par le Q.E. de <u>9</u> donnent <u>1,66</u> donc <u>1</u> siège(s)
La liste <u>C.F.E.C.G.C.</u> a obtenu <u>15</u> voix qui divisées par le Q.E. de <u>9</u> donnent <u>1,66</u> donc <u>1</u> siège(s)
La liste <u>C.G.T.</u> a obtenu <u>6</u> voix qui divisées par le Q.E. de <u>9</u> donnent <u>0,66</u> donc <u>0</u> siège(s)
La liste..... a obtenu voix qui divisées par le Q.E. de donnent donc siège(s)
La liste..... a obtenu voix qui divisées par le Q.E. de donnent donc siège(s)

TOTAL DES SIEGES ATTRIBUES : 2.....sièges

Nombre de sièges restant à pourvoir : 2.....sièges

Calcul des restes de chaque liste :

Pour chaque liste, le reste correspond à la différence entre le nombre de voix qu'elle a obtenues et le produit (décimales comprises) du quotient électoral par le nombre de siège(s) qui vient de lui être attribués.

Quand une liste n'a pas eu de siège du fait d'un nombre de voix obtenues inférieur au quotient électoral, son nombre de voix lui tient lieu de reste.

La liste <u>C.F.D.T.</u> a obtenu <u>15</u> voix moins (Q.E. de : <u>9</u> x <u>1</u>sièges obtenus) = <u>6</u> de reste
La liste <u>C.F.E.C.G.C.</u> a obtenu <u>15</u> voix moins (Q.E. de : <u>9</u> x <u>1</u>sièges obtenus) = <u>6</u> de reste
La liste <u>C.G.T.</u> a obtenu <u>6</u> voix moins (Q.E. de : <u>9</u> x <u>0</u>sièges obtenus) = <u>6</u> de reste
La liste..... a obtenu voix moins (Q.E. de : xsièges obtenus) = de reste
La liste..... a obtenu voix moins (Q.E. de : xsièges obtenus) = de reste
La liste..... a obtenu voix moins (Q.E. de : xsièges obtenus) = de reste

Attribution des sièges restant aux listes ayant le plus fort reste :

Si deux listes ont le même reste pour l'attribution du dernier siège à pourvoir, celui-ci sera attribué à la liste ayant obtenu **le plus grand nombre de voix**. Et si les deux listes en question ont le même nombre de voix, le siège sera attribué **au plus âgé des candidats** susceptibles d'être élus.

Compte tenu des restes calculés pour chaque liste, les sièges restant à pourvoir sont attribués ainsi :

La liste obtient siège(s) au titre du plus fort reste
La liste obtient siège(s) au titre du plus fort reste
La liste obtient siège(s) au titre du plus fort reste
La liste obtient siège(s) au titre du plus fort reste
La liste obtient siège(s) au titre du plus fort reste
La liste obtient siège(s) au titre du plus fort reste

Si la règle du candidat le plus âgé a été appliquée, indiquer ci-dessous le nom et la date de naissance des candidats concernés

M. Pierre OLAYA 20/01/1947

M. Stéphane LAMY 07/09/1965

**RECAPITULATIF DES SIEGES OBTENUS PAR CHAQUE LISTE SYNDICALE
ET LISTE NOMINATIVE DES ADMINISTRATEURS ELUS DU 2^{EME} COLLEGE**

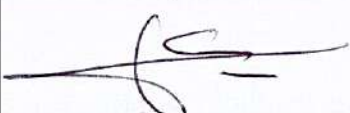
41

La liste ... CFDT a obtenu 1 siège(s)
 La liste ... CFE CGC a obtenu 2 siège(s)
 La liste ... CGT a obtenu 1 siège(s)
 La liste a obtenu siège(s)
 La liste a obtenu siège(s)
 La liste a obtenu siège(s)

ADMINISTRATEURS ELUS DU 2^{ème} COLLEGE (par ordre alphabétique) Dépt 41

Civilité	NOM PRENOM	LISTE
M	ROBERT Christophe	CFDT
M	PITARD Serge	CFE - CGC
M	OLAYA Pierre	CFE - CGC
M	LAMY Stéphane	CGT

Le présent procès-verbal, a été rédigé le 27/06/2025 à ...h

	Nom - prénom	signature
Président	Stéphane LAMY	
Assesseur	Vincent CHEVEREAU	



santé
famille
retraite
services

ELECTION 2025 DES CONSEILS D'ADMINISTRATION
MUTUALITE SOCIALE AGRICOLE

MSA de BERRY TOURAINE

Département du LOIR ET CHER

Assemblée Générale du 27 Juin 2025

2^{ème} collège

FEUILLE DE DEPOUILLEMENT DE L'URNE : 6

A remplir avant l'ouverture de l'urne

Nombre d'électeurs <u>inscrits</u> sur la liste d'émargement :	42
Nombre de <u>votants</u> constaté par les émargements :	(A) 37.....

A remplir après le vidage de l'urne

Nombre d'enveloppes, conformes ou non, trouvées dans l'urne :	(D) 37.....
Nombre de bulletins sans enveloppe trouvés dans l'urne :	(E) 0.....

CODE	Emplacement pour le comptage selon la méthode des bâtons ou des carrés	Total
1	Enveloppes vides	
2	Enveloppes invalidées trouvées dans l'urne : surchargées ou différentes de celles fournies ou portant un signe de reconnaissance	1
3	Enveloppes contenant exclusivement un bulletin désignant une liste de candidats déclarée irrecevable	
4	Enveloppes contenant un bulletin surchargé (ajout et/ou rature de noms) ou portant un signe de reconnaissance	
5	Enveloppes contenant exclusivement un bulletin blanc	
6	Enveloppes contenant des bulletins désignant deux (ou +) listes différentes (*)	0
7	Enveloppes contenant un bulletin sur lequel l'ordre des noms sur la liste a été modifié	
TOTAL DES ENVELOPPES ANNULEES (B = Total 1 à 7)		(B) 1

Enveloppes de vote à annuler pour calcul des suffrages valablement exprimés: (B)

- N.B. : - le ou les bulletins contenus dans une enveloppe annulée doivent être **agrafés** à cette enveloppe
- sur chaque enveloppe et bulletin annulés, l'assesseur devra **indiquer la cause d'annulation** en utilisant les codes ci-dessous
- une enveloppe comportant plusieurs causes d'annulation ne compte que pour une annulation

Nombre de suffrages exprimés : (C=A-B-E)

(C) **35**

(*) deux bulletins désignant la même liste dans la même enveloppe n'annulent pas le suffrage mais comptent pour 1 dans l'analyse des suffrages

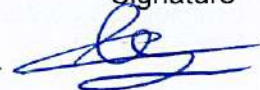
Décompte des voix recueillies par chaque liste :

Nom de la liste	Emplacement pour le comptage selon la méthode des bâtons ou des carrés	Nombre de voix obtenues
CFDT		 15
CFE-CGC		 15
CGT		 6
LISTE		
LISTE		
LISTE		

Nom des assesseurs ayant assuré le dépouillement

Signature

M / Mme. CHEVEREAU



M / Mme. LAMY





santé
famille
retraite
services

ELECTION 2025
DES CONSEILS D'ADMINISTRATION
DE LA MUTUALITE SOCIALE AGRICOLE

MSA BERRY TOURAINE
DEPARTEMENT : 41
ASSEMBLEE GENERALE DU : 27 JUIN 2025

3ème COLLEGE

PROCES-VERBAL DE RECENSEMENT DES VOTES ET DE PROCLAMATION DES RESULTATS

EMARGEMENT

Nombre de délégués du 3 ^{ème} collège inscrits sur la liste d'émargement	11
Nombre de votants constatés par les émargements	(a) 8

DECOMPTE DES SUFFRAGES EXPRIMES

1 - Enveloppes vides	
2 - Enveloppes invalides (surchargées ou différentes de celles fournies pour le vote ou portant un signe de reconnaissance)	
3 - Enveloppes contenant exclusivement un ou des bulletins désignant une ou des personnes n'étant pas candidates ou dont les candidatures ont été déclarées irrecevables	
4 - Enveloppes contenant exclusivement un bulletin blanc	
5 - Enveloppes contenant un ou des bulletins en faveur d'un nombre de candidats supérieur au nombre de postes à pourvoir	
Total des enveloppes annulées (total 1 à 5)	(b) 0
Suffrages valablement exprimés (c = a - b)	(c) 8

SUFFRAGES RECUEILLIS PAR CANDIDAT

NOM PRENOM DES CANDIDATS	NOMBRE DE VOIX OBTENUES	DATE DE NAISSANCE (*)
SCOA SIMIER HERVE SIMIER	5	
Gpt Employeur des QUATRE SAISONS BRIGITE LETTAIRE	8	

(*) il n'est utile d'indiquer la date de naissance qu'en cas d'égalité du nombre de voix obtenu par 2 ou plusieurs candidats. Dans ce cas, s'il ne reste qu'un siège à pourvoir, le plus âgé est déclaré élu.

Calcul de la majorité absolue des suffrages exprimés :

Si le nombre de suffrages exprimés (c) est pair, la majorité absolue est égale à la moitié de ce nombre plus 1 = $(c / 2) + 1$

(exemple : soit 80 suffrages exprimés, la majorité absolue est de $80/2 + 1 = 41$)

Si le nombre de suffrages exprimés est impair, il convient de **prendre le chiffre immédiatement inférieur**, de le diviser par 2 et d'ajouter 1

(exemple : soit 81 suffrages exprimés, la majorité absolue est de $80/2 + 1 = 41$)

Pour le présent scrutin, la majorité absolue est de :5.....voix

Ont obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés et sont en conséquence proclamés élus :

Nom – Prénom	Nombre de voix obtenues
SCEA SIMIER	5
GPT employeurs les Quatre Saisons Benoît LE TAIRE	8

Nombre de sièges restant à pourvoir à l'issue du 1^{er} tour :

En conséquence : (rayer l'une des deux mentions ci-dessous)

- il n'y a pas lieu de procéder à un second tour de scrutin
- il y a lieu de procéder à un second tour de scrutin poursièges

2^{EME} TOUR DE SCRUTIN

Candidats ayant déclaré se désister :

EMARGEMENT

Nombre de délégués du 3 ^{ème} collège inscrits sur la liste d'émargement	
Nombre de votants constatés par les émargements	(a)

DECOMPTE DES SUFFRAGES EXPRIMES

Enveloppes invalides (surchargées ou différentes de celles fournies pour le vote ou portant un signe de reconnaissance)	(b1)
Enveloppes vides	(b2)
Enveloppes contenant un ou des bulletins désignant exclusivement une ou des personnes n'étant pas candidates ou dont les candidatures ne sont pas recevables	(b3)
Enveloppes contenant un ou des bulletins en faveur d'un nombre de candidats supérieur au nombre de postes à pourvoir	(b4)
Enveloppes contenant exclusivement un bulletin blanc	(b5)
Total des enveloppes de votes nuls et blancs	(b) = (b1+b2+b3+b4+b5)
Suffrages valablement exprimés	(c = a-b)

SUFFRAGES RECUEILLIS PAR CANDIDAT

NOM PRENOM DES CANDIDATS	NOMBRE DE VOIX OBTENUES	DATE DE NAISSANCE (*)

(*) il n'est utile d'indiquer la date de naissance qu'en cas d'égalité du nombre de voix obtenu par 2 ou plusieurs candidats. Dans ce cas, s'il ne reste qu'un siège à pourvoir, le plus âgé est déclaré élu.

En cas d'égalité des suffrages exprimés pour le dernier siège à attribuer, le candidat le plus âgé est proclamé élu

Sont en conséquence déclarés élus à la majorité relative au 2^{ème} tour :

LISTE COMPLETE DES ADMINISTRATEURS ELUS POUR LE 3^{ème} COLLEGE
41

SCEA SINIER

Gpt. employeur les quatre saisons

Brigitte LETAIRE

Le présent procès-verbal, a été rédigé le 27 Juin 2025 à 11h 34

	Nom - prénom	signature
Président	Brigitte LEMAIRE	
Assesseur	Hervé SIMIER	